



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

### **AVIS PUBLIC**

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1555-17

AVIS est donné par la soussignée, assistante greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 12 décembre 2017, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement suivant :

- 1555-17 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'ajouter l'usage « Vente de véhicules neufs » comme usage spécifiquement permis dans la zone CGS-101, de retirer les usages spécifiquement permis « Vente de véhicules neufs » et « Vente de véhicules usagés et Service de location d'automobiles et de camions » dans la zone C-204, de retirer les usages spécifiquement permis « Vente de véhicules neufs », « Vente de véhicules usagés » et « Atelier de réparations de véhicules automobiles en usage complémentaire à l'usage vente de véhicules neufs et usagés » dans la zone MS-251 et d'ajouter l'usage spécifiquement permis « Vente de véhicules usagés » dans la zone I-706;

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante :

<https://saint-constant.ca/>

Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 5 février 2018, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 12 février 2018.

Nadia Lefebvre, assistante greffière  
Service des affaires juridiques et greffe